

Procès verbal de la séance du 23 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames, MICHON B, RIBOULOT MC, JIMENEZ ORTIZ C et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, ESTANQUEIRO B, GUICHARD E, VANHAELEWYN E, VERNEAU R, FEDERSPIEL D, REGNAULD G.

Absents excusés : REBMANN V, SCELLIER P et MOUROT E.

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire.

PRESENTATION DU PROJET AVENUE DU GENERAL LECLERC.

Intervention du Cabinet Chollet Leduc.

Le projet d'aménagement définitif est présenté par Monsieur CHOLLET. Les places de stationnement seront nombreuses et un stationnement pour les deux roues est intégré. Le passage du réseau pluvial et de l'assainissement sera réalisé avant et permettra de s'assurer de sa conformité.

MEME SEANCE

PRESENTATION DU MATERIEL D'ECLAIRAGE POUR LA MISE EN VALEUR DU BATIMENT MULTIFONCTIONS.

Différents systèmes d'éclairage (matériel et couleur) avec programmation fixe ou à distance sont présentés au Conseil Municipal. Un essai sur le bâtiment multifonctions sera réalisé prochainement.

MEME SEANCE

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LA CLASSE DE NEIGE.

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Directrice de l'école élémentaire concernant une demande de mise à disposition de Sylvie HUET pour les accompagner en classe de neige.

Pour son remplacement, la Directrice de l'école élémentaire propose de mettre Mademoiselle Marie-Hélène LEVAL, contrat avenir, à disposition de l'école maternelle pour toute la période de la classe de neige et pour la totalité des horaires de Madame HUET.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise à disposition de Sylvie HUET pour la classe de neige de mars 2010.

ACCEPTE son remplacement par Mademoiselle Marie-Hélène LEVAL.

MEME SEANCE

DEMANDE D'EMPRUNT

Le responsable des finances fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer un prêt de 350 000 € pour le financement des investissements de 2009.

Il fait part des propositions des organismes prêteurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2336-3
Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la collectivité, objet de la présente demande de financement à savoir : réalisation des investissements 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vue,

DECIDE de demander à la Caisse d'Epargne de Picardie de COMPIEGNE, 32 rue d'Austerlitz, l'attribution d'un prêt de 350 000 €, à taux fixe aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années par périodicités trimestrielles.

- Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits et débits correspondant.
- Prennent l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Autorisent la signature de tous les actes contractuel afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean-Claude BERAUX, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.
- Le Maire et le receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MEME SEANCE

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORT

- Un courrier devra être adressé à la SNCF, afin qu'un noyer soit abattu, ce dernier empiète sur le court de tennis.
- La commission des sports demande qu'un devis soit établi pour le nettoyage du toit de la salle Louis Ladmiral au printemps.
- Le toit de la salle Ladmiral fuit.
- La commission demande le passage de France Télécom pour l'installation d'un téléphone au Club House.

Le Conseil Municipal, **CHARGE** le Maire d'effectuer ses démarches.

MEME SEANCE

RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAUX

- Les travaux de la place du Lieutenant Lehoucq et du bâtiment communal seront terminés semaine 47. La braderie pourra avoir lieu sur la place. Les entreprises feront le nécessaire pour libérer de l'espace.
- Une réunion de chantier est prévue chaque jeudi à 9h00 concernant l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc par l'USESA.

MEME SEANCE

QUESTIONS DIVERSES

1. Lecture d'un courrier de LA POSTE demandant la possibilité d'accepter ou non la vente, par l'agence postale, de recharges mobiles prépayées. Le Conseil Municipal après avoir délibéré **ACCEPTE** la vente de recharges mobiles prépayées en agence postale.

2. Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une salle du Centre Fiévet est prêtée chaque vendredi de 17h00 à 18h00 à une association de Yoga de Château-Thierry. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** de demander une participation annuelle de 100 € pour les frais d'entretien à l'association « Catherine Gym ».
3. Lecture d'un fax de la Communauté de Communes de Charly sur Marne concernant la préparation de Noël en Fête 2009. Le Conseil Municipal **DECIDE** de reconduire le concours des illuminations de Noël chez les particuliers et chez les commerçants.
4. Le Conseil Municipal souhaite rencontrer Monsieur Xavier MOLINARI pour que les personnes âgées de sa maison de retraite participent au repas des aînés le 13 décembre 2009. Dans le cas où il refuserait cette proposition, le Conseil Municipal **DECIDE** de lui louer la salle du jumelage 80 € afin qu'il organise son propre goûter.
5. Plusieurs subventions sont versées à la commune :
 - Dotation Globale d'Equipement : 1 815 € pour l'achat de deux défibrillateurs.
 - Dotation Globale d'Equipement : 2 881 € pour l'achat d'un logiciel.
 - FISAC : 131 596 € pour l'aménagement de la place du Lieutenant Lehoucq.
 - FDS : 295 380 € pour les travaux de voiries suite aux inondations.
6. Le Maire informe le Conseil Municipal que les prélèvements automatiques et les paiements par carte bancaire sur le site internet de la commune seront mis en place début 2010. Pour ces opérations, des frais interbancaires seront perçus par la trésorerie générale. Le coût est le suivant :
 - 0,122 euros HT par prélèvement + 10 cents.
 - 0,762 euros HT par rejet à la charge de l'utilisateur.Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE** de régler les frais interbancaires lors des opérations de paiement par internet et de prélèvement automatique.
7. Remerciement de Pascale SCELLIER pour le don versé par le CCAS suite aux orages du 14 juin 2009.
8. Le Maire informe que Monsieur Fabrice BIANCHI réalisera un stage espaces verts auprès des employés communaux du 9 novembre au 28 novembre 2009 et du 15 mars 2010 au 10 avril 2010.
9. Lecture d'un courrier de l'association des Maires de France concernant le versement anticipé de le FCTVA. Les collectivités qui se seront mobilisées pour investir davantage en 2009 percevront de façon pérenne le FCTVA au cours de l'exercice suivant. Chézy sur Marne fait partie de ces communes.
10. La 37^{ème} foire exposition de la commune aura lieu le 15 novembre 2009. Le prix de l'emplacement est fixé à 5 € le mètre linéaire, les 3 premiers mètres sont toujours gratuits pour les habitants de Chézy sur Marne. Les travaux de l'avenue du Général Leclerc ne devraient pas entraver le bon déroulement de la brocante.
11. Le prochain conseil de l'école maternelle aura lieu le jeudi 5 novembre 2009 et le celui de l'école élémentaire se déroulera le lundi 9 novembre 2009, le Maire charge la commission des écoles de s'y rendre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.